

Compte-rendu de séance du Conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES

du 22/11/2016 (Sous réserve de l'approbation définitive)

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le 22 novembre 2016, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire. Date de convocation des Conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie le 15 novembre 2016. L'information a été également relayée sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

Présents : Mmes Sylviane BIZET, Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Édith CARRÉ, Sylvie DI VINCENZO, Sylvia FACAL, Rachel LIAUD, Martine REBOUL. MM. Bernard CHARVET, Serge BOZZARELLI, Jean-François EXCOUSSEAU, Bernard GALLE, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Fabrice LAURENT, Claude SOULLIER, Xavier VIGOUROUX

Excusés : Mme Brigitte JOURDAN, M. René SESTIER

Procurations : Mme Brigitte JOURDAN a donné procuration à Mme Sylvia FACAL. M. René SESTIER a donné procuration à M. Dominique JAIL

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil municipal. **Madame Rachel LIAUD**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **Monsieur Patrice DORE**, Directeur Général des Services, a été nommé secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 3 octobre 2016. **Point** sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **URBANISME** Assistance aux Projets d'Urbanisme et réseaux d'énergies. **FINANCES** Décision modificative n°5 sur le budget de la commune. **TRAVAUX** Présentation du dispositif « Métropole apaisée ». Avant-Projet Définitif et dépôt du permis de construire de la restructuration et l'extension de la mairie. **INTERCOMMUNALITE** Approbation de l'adhésion de la commune de Vaulnaveys le Haut à la compétence n°3 « établissement d'accueil du jeune enfant » du syndicat intercommunal à la carte de Jarrie et du Contrat enfance. **QUESTIONS DIVERSES** Date du prochain Conseil municipal (29/11). Proposition aux élus de suivre en 2017 une formation sur l'apprentissage des premiers secours

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 20 heures.

Préambule. Absente en début de séance, Madame Sylvia FACAL n'a pas participé au vote de la validation du compte-rendu de la séance du 03/10/2016 et de la délibération relative à « l'assistance aux Projets d'Urbanisme et réseaux d'énergies ».

Modification de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de modifier l'ordre du jour en ajoutant la nomination de Madame Nicole TURC-GAVET comme « citoyen d'honneur ».

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Validation du compte-rendu de la séance du 03/10/2016

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique.

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire n'a utilisé aucune délégation depuis le 03/10/2016.

Assistance aux Projets d'Urbanisme et réseaux d'énergies (A.P.U.)

Monsieur le Maire informe que le Syndicat départemental des Energies de l'Isère (SEDI) a mis en place un service gratuit appelé Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U), à destination des communes pour les accompagner en matière d'urbanisme et réseaux d'énergies.

L'objectif de ce service est de permettre à la commune d'appréhender le développement de son territoire en prenant en compte les réseaux d'énergies mais aussi attirer son attention sur les éventuels coûts restants à sa charge lors de l'ouverture de zone à urbaniser. La commune peut être confrontée à ces situations lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Syndicat accompagne également la commune sur l'examen des retours chiffrés du concessionnaire ENEDIS (ERDF) lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le SEDI apporte également conseil sur la mise en place d'outils d'urbanisme en fonction des projets.

Afin de formaliser administrativement les échanges entre la commune et le SEDI, il convient de délibérer et de signer une convention valable pour une durée de trois ans.

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Décision modificative n°5 sur le budget de la commune

Monsieur Nicolas GROJEANNE, adjoint au Maire en charge des finances, indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires, en section de fonctionnement et d'investissement. Il demande d'apporter au Budget primitif voté le 22/03/2016 des ouvertures de crédits consécutives à la création de nouvelles recettes, provenant de subventions obtenues notamment auprès de la CAF, du Conseil Départemental et de l'Etat pour le financement des travaux de la crèche halte-garderie Les Canailloux.

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Présentation du dispositif « Métropole apaisée »

La commission des travaux du 21/10/2016 propose d'approuver le dispositif « Métropole apaisée » en généralisant la vitesse à 30 km/h sur le territoire, créant ainsi une nouvelle dynamique pour la qualité de vie et la sécurité des déplacements.

Si la Métropole est animatrice de l'initiative, la commune reste pilote quant à l'aménagement de la signalisation de la vitesse sur son territoire.

Dans une métropole apaisée, la commune réaménagera autrement les espaces publics afin de développer notamment, les modes de déplacement doux : pistes cyclables et voies piétonnières.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de rouler paisiblement dans les rues afin de diminuer le risque d'accident. Cette nouvelle habitude de conduire à 30 km/h en agglomération et sur les principales voiries est un effort citoyen nécessaire pour sécuriser les habitants.

Pour orchestrer ce changement et le rendre le plus évident possible pour les usagers, une information est prévue par la mise en place à l'entrée de la commune de panneaux "zone 30" et d'un marquage au sol adapté (30 ou 50 km/h selon les axes).

Après échange, le Conseil municipal valide la carte élaborée par la commission, exception faite de certains axes dont la vitesse est, soit réduite à 30 km/h (Route du Souveyron), soit augmentée à 90 km/h (Route d'Uriage)

▪ Vote : favorable à l'unanimité

Avant-Projet Définitif et dépôt du permis de construire de la restructuration et l'extension de la mairie

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'Avant-Projet Définitif (APD) de la construction de la restructuration et l'extension de la mairie.

Il rappelle que la première approche estimative d'un schéma d'organisation et de volumétrie de l'actuel bâtiment date du 22/03/2004.

En 2005, douze étudiants en MASTER 1ère année de l'école nationale supérieure d'architecture de Grenoble, en liaison avec le conseil et les grands ateliers de l'Isle-d'Abeau, ont travaillé sur l'extension de la mairie.

Conformément à la délibération du 03/07/2012, un comité de pilotage a élaboré un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et rappelé la nécessité de mettre en conformité les locaux de la mairie.

L'analyse des principaux travaux, qui a préfiguré les priorités du projet, a été proposée et examinée par les élus lors de la séance de travail du Conseil municipal du 04/02/2015.

Un groupe de travail pour l'analyse des offres et l'audition des candidats présélectionnés dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie a été constitué par délibération du 22/09/2015.

La transaction foncière pour la restructuration et l'extension de la mairie a été approuvée par l'assemblée municipale par délibération du 08/09/2016.

Les plans du projet établis par Madame Marina DALMAS, architecte, ont été présentés aux habitants le 08/09/2016 lors d'une réunion publique.

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment actuel, l'extension de la mairie et la construction d'une salle communale. Les abords des bâtiments, du parvis de l'église et de la place, ainsi que la création de places de stationnement supplémentaires, font partie intégrante du projet, examiné par la commission des travaux du 21/09/2016.

Le coût des travaux au stade de l'APD est évalué à 2 702 158 € HT auquel il y a lieu de soustraire les subventions et aides prévisionnelles estimées à 1 248 661€. Le financement de la commune s'élèverait à 1 453 439€ HT.

Monsieur Nicolas GROJEANNE, adjoint en charge des finances, rappelle que la commission des finances du 24/10/2016 a mis en évidence la bonne gestion et la santé financière du niveau d'investissement communal et conforté le plan pluriannuel d'investissements de la commune dont celui de la restructuration des locaux de la mairie.

Au terme de la présentation, les membres du Conseil municipal débattent du projet, approuvent les termes de l'Avant-Projet Définitif et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet, notamment procéder aux démarches suivantes :

- Engager la phase projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- Faire la demande de permis de construire,
- Formaliser les demandes de subventions,
- Lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux.

▪ Vote : favorable à la majorité

Approbation de l'adhésion de la commune de Vaulnaveys le Haut à la compétence n°3 « établissement d'accueil du jeune enfant » du syndicat intercommunal à la carte de Jarrie et du Contrat enfance

Madame Sylviane BIZET, en charge de la petite enfance, propose d'approuver l'adhésion de la commune de Vaulnaveys-le Haut à la compétence n°3 avec effet au 01/01/2017.

- Vote : favorable à l'unanimité

Proposition de nommer « citoyen d'honneur » de la commune Madame Nicole TURC-GAVET

Monsieur le Maire propose de décerner le titre de « citoyen d'honneur » à Madame Nicole TURC-GAVET, institutrice à l'école élémentaire de Tavernolles de 1961 à 1994, et bénévole à la bibliothèque municipale de 1996 à 2016, reconnaissant ainsi ses mérites et les services rendus.

- Vote : favorable à l'unanimité

Questions diverses

- **Les prochaines séances publiques du Conseil municipal** sont prévues les 29/11/2016 à 19 heures et 13/12/2016 à 19 heures.
- A la suite des derniers attentats qui ont frappé la France, et quelle que soit la situation d'urgence, Monsieur le Maire suggère que les élus désireux de se former aux premiers secours pourront suivre une formation auprès des sapeurs-pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Monsieur le Maire profite de la présence du public pour demander son avis sur le projet de restructuration de la mairie. En réponse aux questions posées par trois personnes, Monsieur le Maire indique que la construction a germé depuis plusieurs années, et, que depuis le début du mandat, la municipalité travaille en collaboration avec les utilisateurs et des partenaires tels que le CAUE, les associations communales et des cabinets d'études dûment missionnés

Le présent compte rendu sera affiché à la porte de la mairie le 24/11/2016

Le Maire,
Bernard CHARVET

The image shows a blue ink signature of Bernard Charvet, the Mayor of Brié-et-Angonnes, written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE de BRIE ET ANGONNES' and '38 (ISERE)' at the bottom.